

Direction Générale des Douanes



CIRCULAIRE N° 547 /MEF/DGD/DU/ 04 SEP 2012
(DIFFUSION GENERALE)

Objet : Dédouanement des véhicules usagés
à Bouaké et à Korhogo.

Réf. : Circulaire n° 1532/MEF/DGD du 07/05/2012.

Il me revient que ma circulaire visée en référence, est source de difficultés d'application quant aux véhicules déjà enregistrés par Côte d'Ivoire Logistique et qui ne peuvent être dédouanés aux termes des dispositions de ladite circulaire.

Aussi, pour remédier à cette situation, j'ai l'honneur de faire connaître à l'ensemble du service et des usagers ce qui suit :

- 1- Le Guichet Unique Automobile de Bouaké et celui de Korhogo sont à nouveau ouverts aux opérations de dédouanement des véhicules importés usagés ;
- 2- La valeur taxable à prendre en compte obligatoirement est celle émise par la SICTA.
- 3- Cette mesure exceptionnelle prend fin le **31/12/2012**. Après cette date, tous les véhicules enregistrés ou non par Côte d'Ivoire Logistique, devront être acheminés par D15 au Guichet Unique Automobile de Vridi en vue de leur dédouanement.

J'attache du prix au strict respect des dispositions de la présente qui est d'application immédiate.

AMPLIATIONS

- MEF/CAB
- Syndicat des Transitaires
- Syndicat National des Transitaires
- FNISCI
- FENADIS
- CEGECI
- TOUTES DIRECTIONS DOUANES.

Direction Générale des Douanes
LE DIRECTEUR GENERAL
P. O. LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT
Le Directeur
Général
Adjoint
Ob. **OUASSI Haccandy**